Image not found or type unknown

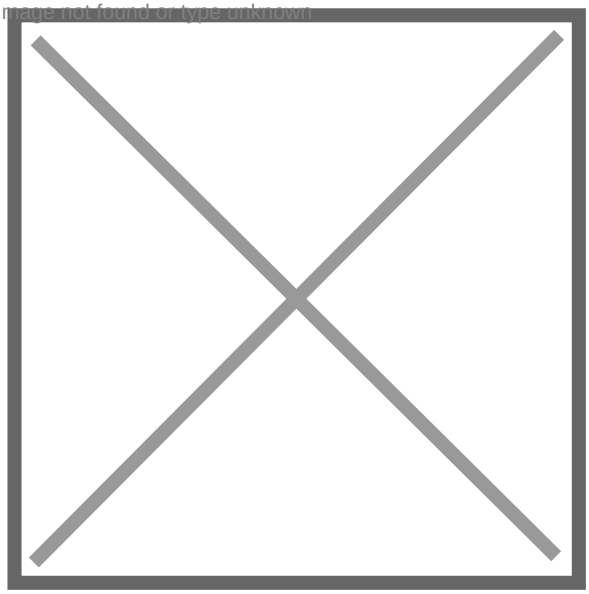

Credit directement au vendeur

Par **elthomas**, le **27/12/2010** à **13:33**

Bonjour,
Je vais peut être acquérir ma première résidence principale, le vendeur me proposerai éventuellement une sorte de contrat de vente où je lui verserai une somme mensuelle durant une période jusqu'au prix du bien... Il me demande de me renseigner, j'ai vu qu'il existait la location vente mais à priori ce système ne répond pas à la proposition qu'il me fait... Sinon il y a la vente à terme mais le contrat est-il modifiable pour que je puisse avoir l'usufruit directement du bien?...
Sinon ma question directe : est-il possible de signer un document devant notaire qui me permette d'acheter une maison en payant mensuellement le vendeur durant un temps?? Si oui, est il possible d'avoir un modèle de ce genre de contrat?? Merci d'avance...
Cordialement et bonnes fêtes...

Par **mimi493**, le **27/12/2010** à **13:47**

La vente à terme existe effectivement. C'est comme un viager sauf que la durée du paiement est fixée sans prendre en compte le décès du vendeur.
Comme pour le viager, je pense qu'on peut faire une vente à terme "libre" permettant à l'acheteur d'habiter le logement (mais le vendeur l'acceptant court de gros risques)

Evidemment, c'est un contrat à passer devant un notaire. C'est le notaire qui le rédigera avec les conditions sur lequelles vous vous serez mis d'accord avec le vendeur. Donc la première chose à faire est d'aller voir un notaire

Par **elthomas**, le **27/12/2010** à **13:57**

Merci pour la réponse, existe-t-il un autre contrat permettant au vendeur de prendre le moins de risque possible??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés